

Fiche n°2 – Inscription scolaire / Elève Manosque Année 2022/2023

Les fiches horaires du réseau [Trans'Agglo](#) seront consultables sur le site [mobilite.dlva.fr](#) courant du mois d'Août 2021.

Le PASS scolaire est utilisable sur les 25 communes de DLVAgglo + les lignes urbaines de Manosque, y compris pendant les vacances du 1^{er} septembre au 31 août.

- **BENEFICIAIRES** : les élèves dont le représentant légal est domicilié sur le territoire de DLVA
- 11 ans au 1^{er} sept de l'année scolaire 2022-2023

Tarifs de l'abonnement : 15€ par an (en cas d'inscription en cours d'année, le tarif du Pass scolaire reste inchangé)

- **INSCRIPTIONS** : en ligne à partir du 15 juin 2022

1^{ère} INSCRIPTION : Réception de la carte Accueil de l'Hôtel d'Agglomération, Place de l'hôtel de Ville - Manosque

- PUBLIC SCOLAIRE
- j'habite **Manosque**
- je m'inscris en ligne
- remplir les champs obligatoires
- télécharger les documents : justificatif domicile (- de 3 mois) + photo d'identité (*format JPEG*) + pièce d'identité

Achat de l'abonnement : Création de mon compte personnel grâce à mon numéro de dossier reçu par mail après instruction de ma demande.

RECONDUCTION : **L'élève utilise la carte de l'année précédente**

- BOUTIQUE EN LIGNE TOUT PUBLIC
- Renseigner son e-mail et mot de passe
- Allez dans l'onglet « boutique »
- Choisir « titre sur carte » et « pass annuel scolaire »

- **DUPLICATA** : tarif / 8€

Par voie postale : Chèque à l'ordre du « Trésor Public » avec noté au dos, nom et prénom du titulaire de la carte.

A envoyer : Service Mobilité, Place de l'Hôtel de ville, 04100 Manosque.

La carte est à retirer à l'accueil de l'Hôtel d'Agglomération ou envoyée au domicile (à préciser, si impossibilité de se déplacer)

Sur place : Accueil de l'Hôtel d'Agglomération, Place de l'hôtel de Ville, 04100 Manosque (ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h).

Paiement par chèque ou espèces. Pas de pièces justificatives demandées. Retrait immédiat de la carte.

En l'absence de titre, l'élève devra s'acquitter d'un ticket unitaire à 1€ à chaque montée.